

COUPE DE VTT TRIAL DU GRAND SUD 2013

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1 - DÉFINITION

1-1 Les Comité Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon de la Fédération Française de Cyclisme mettent en œuvre la Coupe de Vtt Trial du Grand Sud. Cette compétition se déroule sur plusieurs manches à l'issue desquelles est établi un classement général.

Elle est ouverte à tous les compétiteurs licenciés FFC ou non (licence à la journée possible) cependant seuls les pilotes titulaires de la licence FFC Midi-Pyrénées ou Languedoc Roussillon pourront figurer au classement général.

Pour tous les points non évoqués ici c'est le règlement national de la Coupe de France de VTT Trial qui fait référence.

1-2 – Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

1-3 – Quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent, les concurrents, pouvant prétendre à un podium au classement d'une manche ou au classement final, doivent prendre leur disposition pour être présents lors des cérémonies protocolaires.

Leur participation à la remise des trophées est obligatoire, sauf cas de force majeure. En cas d'absence injustifiée, le concurrent perdra le bonus de point acquis par son podium ou son classement général final en cas d'absence à la remise des prix de la finale.

2 – LICENCES

Licences autorisant la participation à la Coupe Coupe de Vtt Trial du Grand Sud.

- Les licences catégories 1 – 2 – 3 - Juniors.

- Les licences Pass'cyclisme open, Pass'cyclisme, Pass'cyclo sportive et Pass'nature qui auront été délivrées avec un certificat médical.

- La licence Pass'Loisirs n'est pas admise.

- La licence d'âge pour les 16 ans et moins.

- La Carte à la Journée : délivrée sur place au prix de 8 €uros (en plus de l'inscription) sur présentation d'un certificat médical en date de validité de moins de trois mois attestant de non contre-indication à la pratique du VTT de compétition, Pour les mineurs, une autorisation parentale sera nécessaire. Cette carte à la journée permettra au pilote d'être classé sur l'épreuve sans possibilité d'obtention des points dans le cadre du classement général de la Coupe de Vtt Trial du Grand Sud

- Les licences en cours de validité spécifiques à la pratique du cyclisme de compétition dans d'autres fédérations sportives ne seront prises que pour valeur de certificat médical, le compétiteur devra souscrire une carte à la journée.

3 - TARIFS 2013

15 euros pour les licenciés FFC inscrits à l'avance et, 20 euros pour les non-licenciés et licenciés sur place

4 - CATÉGORIES

Âges et niveaux

AGES

POUSSINS (nés en 2005 et après) – Tracé libre ou Régional 4

PUPILLES (nés en 2003 et 2004) - Tracé de référence =

Régional 3

BENJAMINS (nés en 2001 et 2002) - Tracé de référence =

Régional 2

MINIMES (nés en 1999 et 2000) - Tracé de référence =

Régional 1

NIVEAUX

Régional 4 – Tracé libre (réservé aux moins de 12 ans)

Régional 3

Régional 2

Régional 1

NATIONAL (réf cadet 97/98)

EXPERT (réf juniors 95/96)

ELITE (séniors)

GENTLEMEN – (1983 et avant) classement par catégories de niveau.

FEMININE – classement par catégories de niveau.

5 - MONTÉE DE CATEGORIE

Pour la première année 2013, les équivalences suivantes avec le Trophée Pyrénéen de Bike Trial 2012 seront retenues

R4 = orange / R3 = vert / R2 = blanc / R1 = bleu / National = Bleu-rouge / Expert = rouge

Elite = jaune. Les pilotes qui ont roulé en blanc-bleu en 2012 pourront choisir R2 ou R1 à part les 3 premiers qui devront rouler en R1.

En principe les 3 premiers de chaque catégorie doivent monter dans la catégorie supérieure la saison suivante

Cependant la commission trial examinera tous les changements de catégorie et les validera avant le début de la Coupe de Vtt Trial du Grand Sud.

► Le choix des catégories est définitif pour l'ensemble de la Coupe de Vtt Trial du Grand Sud doit être fait lors de l'inscription à la première manche ou de la préinscription par les clubs.

6 – PARCOURS

Le Trial consiste à franchir des sections de terrain naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo.

Les niveaux des zones devront être balisés tels que :

Régional 4 – Poussin - Flèche jaune ou trajectoire libre

Régional 3 – Pupille - Flèche Blanche avec inscription noire

Régionale 2 – Benjamin - Flèche Noire avec inscription blanche

Régionale 1 - Minime - Flèche violette avec inscription blanche.

National Flèche Verte.

Expert Flèche Bleue.

Elite Flèche Rouge.

Les flèches devront être faites dans une matière résistante et fixées par collage et/ou vissage. Aucune flèche ne devra être en papier ou toute autre matière non résistante.

Les flèches des portes et passages pourront être numérotées et dans ce cas les portes et passages devront être pris dans l'ordre.

Les zones devront être ouvertes aux reconnaissances la veille de l'épreuve et doivent avoir été validées par la commission Trial

Rappel : Seules les reconnaissances à pied sont autorisées sous peine de sanction. Aucun vélo ne doit rentrer dans la zone avant l'épreuve.

Le parcours devra répondre aux préconisations et obligations du cahier des charges de la Coupe de Vtt Trial du Grand Sud

7 - HOMOLOGATION

Limitation des hauteurs de sauts :

Régional 4 = néant
Régional 3 = 0.40m
Régional 2 0.80m
Régional 1 1.20m
National 1.40m
Expert 1.60m
Elite 1.80m

Les différents groupes de niveau de zones devront être les suivants :

Zone Régional 4, Régional 3, Régional 2 : Zones identiques mais identifiées au minimum pour les R3 et R2 par les flèches correspondantes à leur niveau

Zone Régionale 1, National, Expert, Elite : Zones identiques mais identifiées par des flèches correspondant à leur niveau.

A l'entrée de chaque zone il doit y avoir un panneau précisant de manière claire quelle couleur de tracé doivent suivre les coureurs concernés

8 – COMMISSION

Une commission trial est mise en place avec un responsable de chaque club et comité.

Elle sera chargée de gérer les problèmes de montée de catégorie, de valider les zones la veille des compétitions et d'une manière générale de gérer tous les autres problèmes concernant l'organisation de la Coupe de Vtt Trial du Grand Sud.

9 - PLAQUE PILOTE ET NUMÉRO

Au début de la Coupe, Il sera attribué à chaque pilote pré-inscrit par l'intermédiaire de son club une plaque de la couleur du tracé choisi et un numéro valable pour toutes les épreuves. L'attribution des numéros pour 2013 se fera pour les élites en fonction du classement FFC 2012, et pour les autres catégories par ordre alphabétique.

Les plaques de chaque club seront fournies à la première manche au représentant du club (pas de remise individuelle)

Le pilote en sera responsable et devra l'attacher à son guidon à chaque manche. Il pourra la conserver à l'issue de la Coupe. En cas de perte, une nouvelle plaque payante (2 euros) lui sera attribuée ou une plaque provisoire de secours.

Pour participer à la course il est obligatoire d'avoir la plaque au guidon.

Pour les inscriptions en cours de trophée les plaques seront disponibles à chaque compétition.

Pour les inscriptions à la journée les plaques devront être rendues à la fin de la course

Les numéros et les couleurs :

Elite (rouge) : 1 à 20, Expert (bleu) : 101 à 130, National (vert), 201 à 230, R1 (violet) : 301 à 350, R2 (noire) : 401 à 450, R3 (blanc) : 501 à 550, R4 (jaune) 601 à 650

10 - INSCRIPTIONS DES PILOTES A CHAQUE EPREUVE.

Un bulletin vierge d'inscriptions sera envoyé aux clubs qui devront le communiquer à tous leurs pilotes de façon à leur permettre de s'inscrire

Le bulletin devra être envoyé par chaque pilote au responsable du club organisateur accompagné du paiement au moins une semaine avant l'épreuve pour pouvoir bénéficier du tarif réduit.

11 – MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

– Les vélos, matériels et équipements admis dans les épreuves de la Coupe MP devront répondre aux normes officielles UCI en vigueur.

– Les épreuves sont ouvertes aux vélos de type VTT, équipés de roues de 26 ou 24 pouces, sabot interdit et aux vélos Trial

20 pouces. La compétition se commence et se termine avec le même type de vélo. Le port d'un casque rigide est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve (interzones et zones) ainsi qu'à l'entraînement sous peine de pénalisation (10 points). La jugulaire devra être attachée. Une selle est obligatoire, si le tube de selle dépasse du tube horizontal.

– Les vélos devront présenter tous les critères de sécurité nécessaires (embout de guidon bouché, absence de partie saillante, embout de câble de frein etc). Un contrôle technique sur zone pourra être fait par un commissaire ou le président du collège des commissaires.

Tout vélo et VTT non conforme pourra être refusé au départ d'une zone par le commissaire.

– La plaque de guidon doit être fixée au guidon de façon à assurer sa bonne visibilité. Il est interdit de la fixer dans la roue.

12 – DEROULEMENT DE LA COURSE

Les heures de départ et de fin de course devront être affichées ou annoncées au briefing. Ces heures de départ pourront être modifiées par le directeur de course.

La durée totale de la course est fixée par le directeur de course, elle doit être choisie de telle sorte que les concurrents puissent terminer l'épreuve dans les délais impartis. Ce temps de course pourra être allongé pendant l'épreuve par le directeur de course.

Les classements le jour de la course seront établis de manière informatique sous fichier type « Excel ». Pendant toute la durée de la course, un tableau provisoire sera tenu de manière informatique sur une télévision ou un écran. (en cas de problème il pourra être tenu à la main)

Le directeur de course se réserve la possibilité de reporter (ou annuler) l'épreuve en cas d'intempéries pouvant porter atteinte à l'intégrité des pilotes ou tout autre cas de force majeure.

13 – PÉNALISATION

Dans chaque zone, il n'y aura qu'un seul coureur à la fois. Sauf si déblocage sous l'autorité du directeur de course.

Seules les reconnaissances à pied sont autorisées sous peine de sanction.

Chaque coureur est considéré comme entré ou sorti dès que l'axe de sa roue avant a dépassé le panneau de début ou de fin de zone.

Il est autorisé de prendre de l'élan pour entrer dans la zone.

Dès l'entrée du coureur dans la zone, il lui est interdit de mettre pied à terre sous peine de pénalisation. Il doit prendre les portes et passages dans le sens de vision des flèches et/ou dans l'ordre des numéros de portes.

Les pénalités sont établies dans chaque zone par un commissaire qui est seul juge.

Le Président du collège des commissaires ou le commissaire « volant » peuvent remplacer un commissaire.

1 point de pénalité :

► Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps soit avec une partie du vélo à l'intérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites. Les appuis simultanés sont additionnés.

► Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo.

► Il est permis de tourner le pied sur place.

► Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

► Dépassement du temps maximal en zone (1 point par 15 secondes)

5 points de pénalité :

► Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone (rubalises, flèches).

► Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.

► Les coureurs doivent suivre les flèches de la couleur de leur niveau, la pénalité est appliquée lors du passage imposé suivant.

► Survoler une flèche quelle que soit la catégorie.

► Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle.

► Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a appui.

► Roue avant en dehors du portique d'entrée. Lorsqu'après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.

► Si un pied est à terre et que l'autre franchit *complètement* l'axe longitudinal du vélo.

► Chute. Parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle.

► Appui de la main sur un obstacle ou sur le sol, dès lors qu'elle ne tient pas le guidon.. La main est déterminée du poignet jusqu'à l'extrémité des doigts.

► Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches.

► S'engager dans la porte d'une autre catégorie, rater une porte ou une flèche, ne pas prendre les portes dans l'ordre si elles sont numérotées. Si la porte de sa catégorie est au même emplacement que celle d'une autre catégorie, il n'y a pas de pénalité.

Lorsque le nombre maximum de pénalités (5) est atteint, le coureur doit quitter la zone.

Pénalités supplémentaires : 10 points

Se faire aider par les suiveurs, donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition.

Comportement non sportif, incorrection envers un commissaire. Seul le coureur doit donner son carton de pointage au commissaire et/ou à la gestion des résultats.

Non port du casque homologué en zone, interzone et/ou aux entraînements dès l'arrivée sur le lieu de compétition.

Exclusion

Reconnaissance d'une zone autrement qu'à pied.
Incorrection grave envers un commissaire, violence physique sur autrui et non-respect de la plaque de guidon et/ou du dossard.

Modifier la configuration d'une zone.

Concurrent blessé poursuivant la course avec contre-indication du médecin.

Les pénalités supplémentaires, que seul le directeur de course peut infliger en accord avec le collège des commissaires, sont ajoutées aux autres points de pénalité.

Le temps de référence est de 2mn 30s pour chaque zone. Tout dépassement du temps sera pénalisé d'un point toutes les 15 secondes. Ces pénalités s'ajouteront à celles obtenues lors du

passage dans la zone et seront directement inscrites sur le carton de pointage.

Les coureurs devront donner leur carton de pointage à l'adjoint commissaire dès qu'ils seront prêts à effectuer la zone. Lorsque le commissaire appellera le coureur, celui-ci devra être prêt à débiter la zone.

Dans le cas contraire, son carton de pointage sera remis sous la pile de carton que tient l'adjoint.

14 – CLASSEMENT DE CHAQUE MANCHE

Le classement s'effectue par addition des pénalisations. Le premier étant celui qui a le plus petit nombre de pénalités.

En cas d'ex aequo, le vainqueur sera le concurrent totalisant le plus grand nombre de 0, si l'égalité persiste, le vainqueur sera le concurrent totalisant le plus grand nombre de 1 ; et ainsi de suite.

Pour les Podiums :

S'il est impossible de départager deux coureurs (exemple : s'ils terminent ex aequo à 0 point), ils devront se départager sur une zone prévue par le collège des commissaires. Cette zone sera chronométrée. **L'ordre de passage sera tiré au sort et le pilote qui passera en 2ème position sera mis à l'écart.** Si aucun des coureurs n'est pénalisé au terme de cette zone, se sera le plus rapide qui l'emportera. Au cas où les coureurs obtiendraient 5 pts, le vainqueur sera celui qui ira le plus loin dans la zone.

15 - CLASSEMENT GENERAL

- Comptage des points.

Barème d'attribution des points par manche :

1er :200pts - 2e :170pts - 3e :150pts - 4e:140pts - 5e:132pts - 6e:126pts - 7e:122pts - 8e:120pts - 9e:118pts - 10e :116pts - 11e :114pts - 12e :112pts - 13e :110pts - 14e :108pts - 15e :106pts - 16e :104pts - 17e :102pts - 18e :100pts -etc....

Pour le classement général, sera retenue la totalité des résultats moins le plus mauvais résultat (une absence est considérée comme un résultat) si la Coupe de Vtt Trial du Grand Sud comporte au minimum 4 manches, sinon il n'y a pas de manche joker.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places (places de premier, de second, etc.) sur la totalité des épreuves organisées ; puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe de Vtt Trial du Grand Sud.

Le classement final est établi en cumulant les points acquis par les pilotes lors de chaque manche. Les pilotes sont classés dans l'ordre décroissant du nombre de points. La plus mauvaise manche est enlevée automatiquement à chaque classement général intermédiaire.

Le classement de chaque manche et le classement général seront envoyés dans la semaine suivant l'épreuve aux comités régionaux et à l'ensemble des clubs inscrits à la Coupe de Vtt Trial du Grand Sud

16 – RECLAMATION

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve devront être faites immédiatement dans la zone concernée en présence du directeur de course ou du responsable des commissaires. Aucune réclamation ne sera acceptée en dehors des zones.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 mn après l'affichage définitif des résultats.